

Projet de
Parcours Vita intercommunal
« les Grottes »
à Mézières



Buts du projet :

- Créer un parcours Vita répondant aux critères de la fondation « parcours Vita » à proximité du centre sportif et des grottes
- Répondre à la demande de la population pour prévenir les risques de problèmes de santé
- Valoriser l'espace sportif. Promouvoir la région
- Valoriser le site des grottes
- Offrir à la population un espace supplémentaire de sport et de détente
- Aller dans le sens de la recommandation émise dans le plan directeur communal

Contacts :

- Commune de Mézières
Administration communale, 1083 Mézières
- Association Circul'action
Philippe Randin, la Crosetta 5, 1083 Mézières
comite@circulaction.ch 079.582.42.18

Contexte

L'idée de mettre en place un parcours Vita intercommunal est mentionnée dans le Plan Directeur de la commune de Mézières. L'association « Circul'action », convaincue du bienfondé de ce projet, a organisé un débat sur ce thème lors de son assemblée générale en 2011. Elle s'est alors tournée vers la municipalité qui a donné son feu vert et qui s'est dit prête à avancer dans ce projet pour autant qu'un financement privé soit trouvé.

- Les propriétaires des terrains touchés par le Parcours Vita ont été consultés et ont donné leur accord préalable par écrit
- La commune de Mézières a donné son accord pour être responsable de l'entretien du parcours, une fois celui-ci mis en place.
- La fondation Parcours Vita a donné son accord pour avancer dans le projet.
- Les services cantonaux ont donné leur accord préalable sur la base de ce même dossier. Ils ont demandé qu'une mise à l'enquête soit organisée.
- Certains Club Services et plusieurs entreprises de la région ont d'ores et déjà donné leur accord pour participer à la mise en place soit en mettant à disposition de la force de travail (machines ou hommes) ou pour un financement.

Ce dossier a pour but d'expliquer le projet aux personnes concernées et/ou intéressées.

Où ?

Le parcours Vita part du centre sportif de Mézières. Il bénéficie ainsi du parking déjà existant. L'itinéraire passe le long du ruisseau par le chemin en copeaux mis en place par la commune en direction des grottes (1 km). Le premier tronçon représente la section de mise en train. L'itinéraire va ensuite jusqu'aux grottes et, depuis là, passe sur la rive gauche du ruisseau par un nouveau pont à créer, monte la pente en direction de l'ouest pour redescendre et former un boucle.

Pour les détails, se référer au plan (annexe 1) et aux photos (annexe 2).

Le chemin jusqu'aux grottes est déjà fait, l'itinéraire peut l'utiliser sans modification.



Depuis les grottes le projet vise à créer un pont sur la rivière. Il est prévu de créer un pont 100% bois, du genre de celui-ci (sur photo).

Un plan du pont proposé est disponible en annexe :



Il faut aussi créer un cheminement pour monter direction ouest.



Là on accède à une zone plate...



... pour ensuite redescendre en utilisant le chemin existant en direction du centre sportif.



Données techniques

Les données techniques sont les suivantes :

- Longueur du parcours : 2.5 kilomètres
- Premier tronçon : centre sportif – premier pont : 500 m. de mise en train
- Dénivellation : environ 50 mètres
- Nombre de postes : 14 (le poste 1 et 15 sont les mêmes au même endroit)

Organisation concrète

1) Les chemins :

Du parking jusqu’aux grottes, le parcours prend les chemins existant sans modification. Il s’agirait d’ajouter des copeaux sur une largeur de 1 m.

Des grottes jusqu’au sommet de la colline, il s’agit de créer un nouveau parcours. Il est en effet beaucoup plus simple de créer un chemin que d’utiliser celui existant qui est complètement raviné par l’eau. Pour ce faire, il faut effectuer un petit terrassement, retenir la terre par endroits avec des rondins de bois, créer des marches d’escaliers en bois et mettre des copeaux. Le chemin serait d’une largeur de 1 m.

2) Les postes « Parcours Vita »

Il s’agit de répartir 14 postes le long du parcours. Ces postes sont imposés par la Fondation Parcours Vita. Ils seront réalisés en bois autoclavés (l’entreprise RIL à Palézieux propose la matière première. (cf www.bois-ril.ch) ou en bois brut sur supports métalliques (cf Parcours Vita de la Croix sur Lutry).

Lors d'une première reconnaissance, le comité a proposé des postes et y a planté des poteaux colorés avec la mention du numéro du poste.

Les détails sont visibles sur le plan (annexe 1) et sur les photos (annexe 2) ainsi que sur place.

3) Le pont

Un nouveau pont doit être créé dans la zone des grottes. Celui-ci serait réservé aux piétons et réalisé en bois. Il sera fait par une entreprise de la région. Le plan est mis en annexe.

4) L'entretien

Les employés communaux de la commune de Mézières assureront l'entretien du parcours.

5) Cohabitation avec le stand de tir

Comme proposé par l'inspecteur fédéral du tir qui est venu sur place, le Parcours sera fermé lors des tirs. Il est prévu les points suivants :

- Un panneau très visible sera placé en début de parcours en informant des dates où les tirs sont prévus et en avisant que ces jours-là, le passage sera totalement interdit.



- Une chaîne avec un panneau d'interdiction de passage pour cause de tir sera acquise et fixée sur deux poteaux latéraux les jours de tirs, comme indiqué dans la brochure de l'office fédéral du tir. Cela sera fait de telle sorte qu'il ne sera pas possible de ne pas le voir. La chaîne et le panneau seront posés par les personnes du stand de tir en même temps que les autres interdictions, comme ils le font déjà.

Idée de fermeture de parcours. Le panneau de fermeture sera différent. Il mentionnera les tirs.



- Les personnes du stand de tir se chargeront d'interdire l'accès sur les autres chemins, comme cela se fait déjà actuellement (rappelons que les chemins proches du stand sont déjà existants).

- Sur le site Internet <https://www.zurichparcoursvita.ch/trouver-un-parcoursvita/ou-recherchez-vous-un-zurich-parcoursvita/>, il sera mentionné que le parcours sera fermé durant les jours de tirs.

6) **Cohabitation avec les cavaliers**

L'association équestre régionale a été approchée. Une partie du chemin prévu pour le Parcours Vita fait partie des circuits des cavaliers. Il a été décidé d'un commun accord que le sentier du Parcours Vita serait créé à côté du chemin existant. Il sera alors possible d'utiliser le cheminement autant par les cavaliers que par les utilisateurs du Parcours Vita.

Organisation temporelle

1) **Déjà fait**

- Automne 2012 : autorisation de la fondation Parcours Vita
- Automne 2012 : autorisation de la Commune de Mézières de prendre en charge l'entretien
- Automne 2013 : autorisations écrites de principe de tous les propriétaires concernés
- Automne 2013 : autorisation orale de principe de l'association de tir et de l'association équestre
- Automne 2013 : marquage sur place des postes du Parcours par des poteaux colorés
- Automne 2013 : Visite sur place de l'Inspecteur cantonal des forêts et du garde forestier
- Hiver 2013 – 2014 : visite sur place des représentants cantonaux de la faune et de l'eau
- Été 2014 : accord préalable des services cantonaux sur la base du dossier envoyé et Ok pour lancer la mise à l'enquête formelle.

2) **A prévoir**

- Automne 2014
 - o Mise à l'enquête
 - o Obtention des autorisations définitives
- Hiver 2014-2015 :
 - o Recherche de financement
- Printemps 2015 :
 - o Début des travaux
 - o inauguration

Coûts

Le budget se base sur un devis d'équipement proposé par la « Fondation Parcours Vita » et par l'engagement des « pigistes ». Le détail à disposition est en annexe.

- Engins de jeux pour parcours Vita (offre Bürl)	17'800.--
- Aménagement du parcours et des aires d'exercices	10'000.--
- Construction du pont	10'000.--
- Divers, imprévus	7'200.--
- Total estimatif	45'000.--

Cette offre ne prend pas en compte les heures de travail dont beaucoup seront mises à disposition bénévolement : comité, appui bénévole, tigistes, protection civile)

Financement – appel aux soutiens

Circul’Action est chargée de rechercher les fonds pour la mise en œuvre du Parcours, le fonctionnement étant assuré par la Commune de Mézières. Nous faisons donc appel à des soutiens pour permettre la mise en œuvre de ce beau projet.

Un dossier spécifique sera mis en place d'ici l'automne 2014. Il est prévu de proposer aux entreprises, Clubs Services, population différents modèles pour

- participer financièrement par des dons ou par la prise en charge d'aires d'exercices et de constructions
- participer physiquement manuellement et/ou en
- mettre à disposition du matériel (machines, bois, etc.)

Des panneaux mentionnant les donateurs (dons, sponsors, matériel) seront placés au début du Parcours (soutiens généraux) ainsi que sur chaque aire d'exercice (sponsors spécifiques).

Nous espérons que ce projet vous convaincra et que vous serez d'accord d'y souscrire d'une manière ou d'une autre. N'hésitez pas à prendre contact avec :

Le comité de Circul’Action
c/ Philippe Randin
Crosetta 5, 1083 Mézières
comite@circulaction.ch
079 582 42 18
30 août 2014

Annexes :

- photos
- Plans du secteur concerné
- Plan du pont prévu

Sur demande :

- Budget détaillé
- Documents techniques de la « fondation parcours Vita »
- Copies de lettres du canton ou de la Commune avec les accords

Photos

Le départ : parking du foot



itinéraire par le chemin menant aux grottes



chemin existant passant sur le ruisseau / le long du ruisseau / Chemin menant aux grottes



passage vers les grottes /

pont à créer /

petit chemin à créer

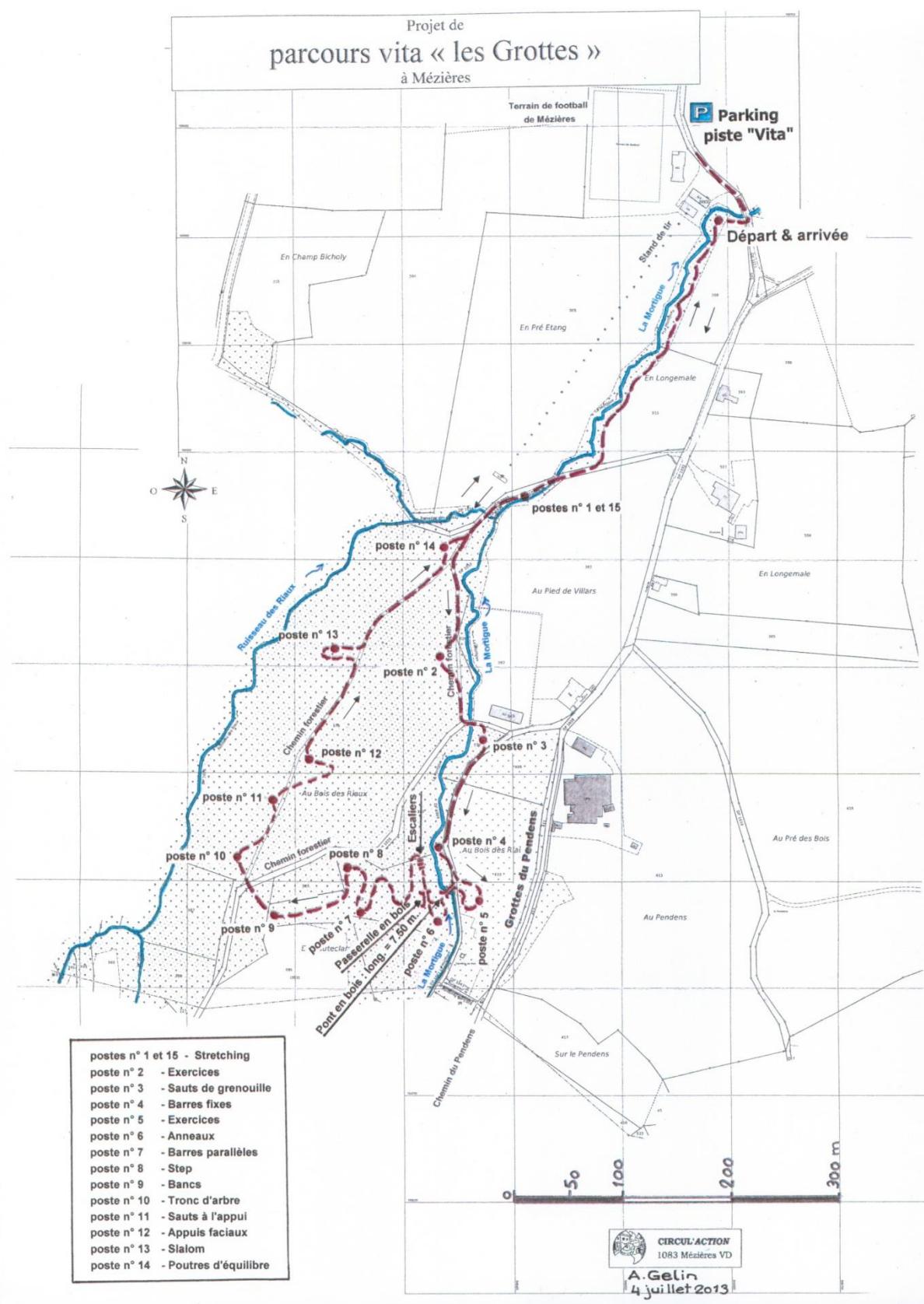


chemin à créer dans la montée/

passage dans les feuillus /

chemin redescendant

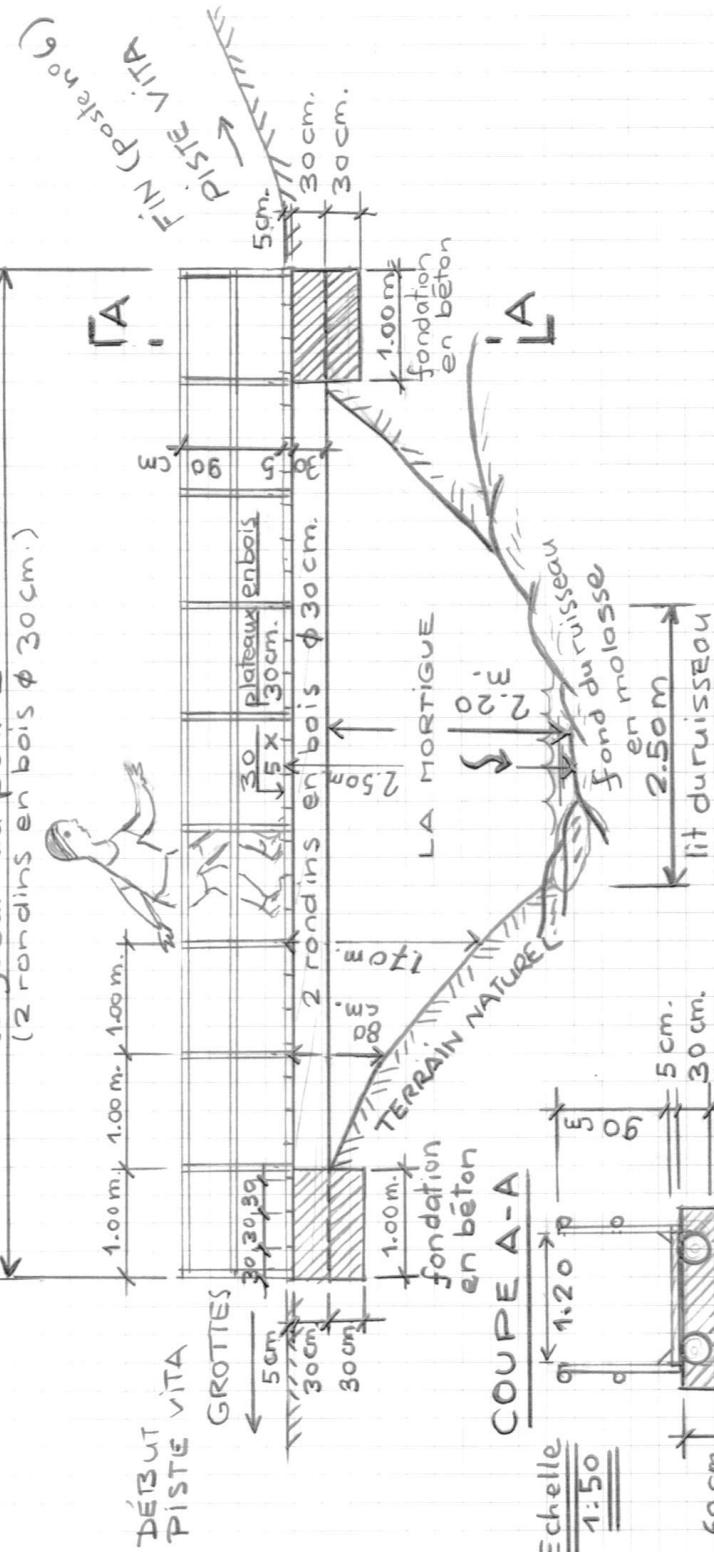
Plans :



PONT DE LA PISTE VITA «LES GROTTES»

ECHELLE 1 : 50

Longueur du Pont = 9.00m.
(2 rondins en bois Ø 30 cm.)



DESSIN : Armand Gelin
pour Circul'Action
12 mars 2014